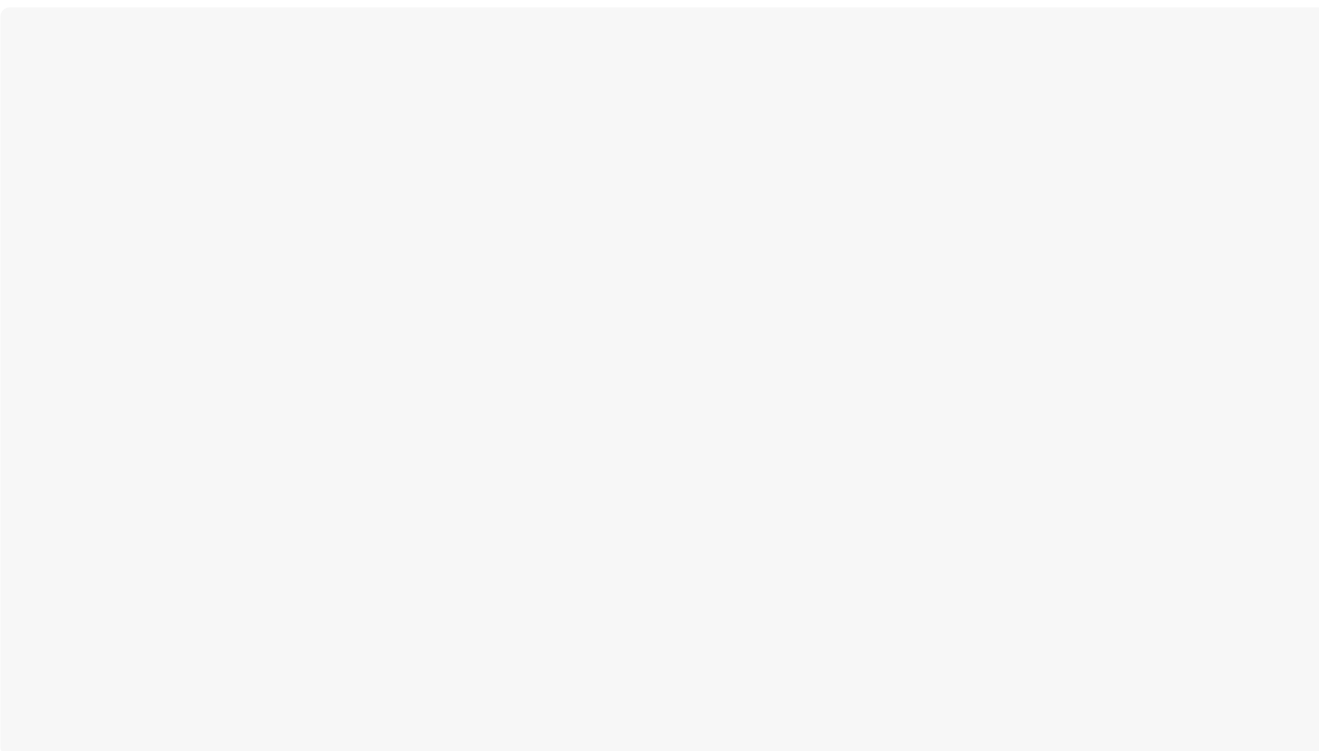


Affaire Mawda: "le meurtre d'une enfant de deux ans ne peut être considéré comme un défaut de prévoyance"

Le comité Mawda - Justice et Vérité était mobilisé ce jeudi matin devant le tribunal de Mons.

E. Brl.

Publié le 06-08-2020 à 14h00 - Mis à jour le 06-08-2020 à 14h20



Les parents de Mawda soutenus par les membres du comité Mawda - Justice et Vérité

**Profitez de toute l'actualité de DH Les Sports +
pendant 3 mois à moitié prix !**

"Justice pour Mawda", voilà le slogan scandé par les membres du comité Mawda - Justice et Vérité ou du Groupe Montois de Soutien aux Sans-Papiers présents ce jeudi matin devant le tribunal de Mons, alors que la date du procès des trois personnes impliquées dans la mort de la fillette de deux ans – le policier auteur du tir, le chauffeur, le passeur – était officiellement fixée.

Pour le comité, il était primordial d'assurer une présence auprès des parents de la fillette. *"Il n'est pas question pour moi de jeter la pierre à la police, la justice se chargera de trancher la question, mais bien de soutenir les parents dans cette épreuve"*, explique Annie Lapes, membre du comité. *"Trop souvent encore, les migrants sont considérés comme une cible, une menace qu'il faut gérer. Nous souhaitons rappeler qu'ils ont les mêmes droits que nous, qu'ils sont des êtres humains."*

Mesures sanitaires obligent, seuls quelques représentants du comité ont pu pénétrer dans la salle d'audience. *"Pour nous, les choses sont évidentes : l'acte volontaire de tir de la part du policier ne fait aucun doute : il a armé son arme, visé et tiré. Il n'avait probablement pas l'intention de tuer mais il savait qu'il prenait un risque"*, insiste Martin Vander Elst, porte-parole du comité. *"Il doit être poursuivi pour ce caractère volontaire."*

Et de poursuivre : *"Nous ne voulons pas que le meurtre d'une enfant de deux ans puisse être considéré comme un défaut de prévoyance. Il s'agit d'un acte qui doit être condamné pour que cela ne puisse plus jamais avoir lieu. Nous ne voulons pas que l'on puisse dire aux policiers : "si vous tuez un migrant, on pourra toujours dire qu'il s'agissait d'un accident." Nous ne voulons pas que ce message puisse être envoyé."*

Au-delà du cas spécifique du drame de la famille Shawri, le comité souhaite s'attaquer frontalement aux opérations Medusa, qu'il qualifie de "véritable traque aux migrants." *"Le contexte Medusa a rendu ce drame possible. Nous demandons fermement le démantèlement de ce type d'opérations."* Le comité avait en son temps espéré que le procès soit ouvert devant une cour d'assises. Il n'en sera finalement rien : il se tiendra devant la sixième chambre correctionnelle du tribunal du Hainaut, division de Mons.